

ENTRETIEN DES HAIES BOCAGÈRES



AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE MATÉRIELS



*conditions d'attribution au verso

L'implantation et la préservation des haies dans les Zones de Protection des Aires d'Alimentation des Captages d'eau (ZPAAC) préservent la qualité de la ressource en eau destinée à produire de l'eau potable, en ralentissant le ruissellement et en favorisant l'infiltration.

Cette aide est financée par le Syndicat d'Eau de l'Anjou, service public en charge de la production et de la distribution d'eau potable sur les communautés de communes Anjou Bleu Communauté, Vallée du Haut-Anjou, Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance.

DES AIDES POUR QUI ?

- Les exploitants agricoles
- Les CUMA

DES AIDES POUR QUELLES SURFACES ?

Toute parcelle en culture située dans les Zones de Protection des Aires d'Alimentation des Captages à :

- Vritz - Candé - Angrie
- Le Louroux-Beconnais

CONTACT

Léonie Le Roy
Animatrice ressource en eau

☎ 06 87 29 64 10

@ lleroy@syndicat-eau-anjou.fr



MATÉRIELS ÉLIGIBLES AU FINANCEMENT

MATÉRIELS	PLAFOND DE FINANCEMENT HT
TAILLE HAIE PENDULAIRE	8 000€
SECATEUR	15 000€
LAMIER	14 000€

Pour les **autres matériels** non cités ci-dessus, une demande d'aide peut également être formulée.

Aide non cumulable avec d'autres aides publiques pour le même matériel (PCAE...)

EN PRATIQUE

PIÈCES À FOURNIR

1

Sollicitation de l'aide **avant achat** :

- > Courrier de demande (modèles proposés en annexes du règlement),
- > Devis du matériel daté de moins de deux mois,
- > Exploitation concernée,
- > Attestation sur l'honneur de non cumul des aides.

2

Demande de versement :

- > La facture du matériel acheté.



Merci de nous solliciter pour recevoir le **règlement des aides** ou le **modèle de demande d'aide à remplir**. Modèles disponibles sur notre site Internet.



© Photos personnelles | Réalisation SEA - Février 2026

VALIDATION DE LA DEMANDE



Pour bénéficier de l'aide cette année :

- > **Lecture obligatoire du règlement** pour le versement des aides,
- > Remettre l'ensemble des pièces justificatives à l'attention de Léonie Le Roy du Syndicat d'Eau de l'Anjou **au plus tard le 1er novembre de cette année.**

